

## Article R4543-25 du Code du travail

Date de mise à jour : 17 Octobre 2023

### Notre analyse

Les entreprises réalisant le montage et de démontage d'ascenseurs doivent respecter les règles de sécurité fixées aux articles R4543-25 à R4543-28 du Code du travail relatives au montage et au démontage d'ascenseurs.

## Article R4543-25 du Code du travail

Les dispositions de la présente section s'appliquent au montage et au démontage des ascenseurs, sans préjudice de celles du titre III du présent livre.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Ascensoriste

Cliquez ici pour accéder à cet outil